



CHARTRE ASSOCIATIVE

COMMUNE DE DOUVRES LA DELIVRANDE

PREAMBULE

La vie associative dans toute sa diversité est fortement développée dans notre commune. Les associations sont des acteurs essentiels de la vie locale. Depuis longtemps les partenariats engagés entre municipalité et associations ont développé le « bien-vivre ensemble » à Douvres la Délivrande.

Cette présente charte fixe les valeurs et engagements mutuels et régit les relations entre la commune et les associations.

La signature de cette charte n'exclut pas la signature de conventions particulières avec certaines associations.

VALEURS PARTAGEES

Confiance et partenariat

Le partenariat se construit par l'écoute, le dialogue et par le respect des engagements, des rôles et des fonctions de chacun.

Les signataires décident **d'agir ensemble** à travers des partenariats reposant sur les engagements pris et les soutiens publics accordés.

La commune et les associations en accord avec cette charte reconnaissent une égalité de droits entre toutes les associations.

Communication

La commune et les associations signataires de cette charte s'engagent à communiquer pour être efficaces.

Formalisation et transparence

La commune et les associations privilégient les relations fondées sur des projets formalisés, des conventions d'objectifs et des fonctionnements clairs.

Elles assurent la transparence des engagements pris et l'évaluation des actions menées.

Démocratie

Les signataires s'engagent conjointement :

- à faire respecter le principe de non-discrimination des personnes dans l'engagement associatif,
- à ouvrir l'accès à la citoyenneté au plus grand nombre,
- à améliorer l'équilibre entre les femmes et les hommes dans l'exercice des responsabilités,
- à respecter les valeurs républicaines.

Civilité

Les signataires s'engagent conjointement à respecter les personnes, le matériel et les locaux.

ENGAGEMENTS DE LA VILLE

La ville de Douvres la Délivrande s'engage à :

1. Contribuer au financement des associations de façon directe et/ou indirecte ;
2. Mettre à disposition des services gratuits :
 - ✓ l'expertise et les services de l'association S3A (association d'aide aux associations) grâce à l'adhésion de la commune ;
 - ✓ des formations et des ateliers ;
 - ✓ une Maison des Associations, structure municipale vouée à soutenir le tissu associatif Douvrais ;
 - ✓ un soutien des Services Techniques de la ville pour le prêt de matériels, et le transport pour les grosses quantités ;
 - ✓ des prêt de salles à l'année et/ou ponctuellement ;
 - ✓ un soutien en communication (publication d'informations dans le Douvres Info, sur le panneau lumineux, le site internet et la page Facebook de la ville).
3. Favoriser et développer les manifestations inter-associatives ;
4. Relever et prendre en compte les observations des associations dans une démarche d'amélioration permanente ;
5. À susciter, encourager, soutenir :
 - ✓ Les projets collectifs ;
 - ✓ les projets, démarches de mutualisation entre associations ;
 - ✓ l'initiative collective et les regroupements inter-associatifs ;
 - ✓ l'engagement bénévole sur le territoire.

ENGAGEMENTS DES ASSOCIATIONS

Les associations signataires s'engagent à :

1. Respecter les procédures administratives inhérentes à la vie associative ;
2. Respecter les délais, conditions de réservation et restitution des salles, matériels et véhicules prêtés par la mairie ;
3. Chercher à diversifier leurs ressources et à rendre compte de l'utilisation des financements de la collectivité ;
4. Respecter la démarche de Développement Durable initiée par la Commune (tri sélectif, **électricité**, **eau**, ...) ;
5. Participer (ou se faire représenter) au Forum des Associations, au Carrefour des Associations et aux différentes actions ou manifestations proposées par la ville qui contribuent au développement associatif sur le territoire de la commune ;
6. Faire mention sur tous ses documents informatifs ou promotionnels du soutien apporté par la collectivité en utilisant le kit de communication réalisé par la collectivité ;
7. Sensibiliser l'ensemble de ses membres ou usagers sur la valeur des concours indirects apportés par la collectivité pour permettre la réalisation de leurs actions.

PORTEE, EVALUATION ET REVISION

Cette charte concerne la commune de Douvres la Délivrante et le tissu associatif Douvrais.

Les signataires, conscients qu'une telle charte exige l'adhésion pleine et entière de tous, s'engagent à tout mettre en œuvre pour la faire vivre et la pérenniser.

La charte sera évaluée tous les trois ans. Les modalités d'évaluation en seront définies dans le cadre d'une approche participative, entre la mairie et les associations signataires. Cette évaluation permettra d'analyser et, le cas échéant, de porter remède aux difficultés constatées dans les relations entre la Ville et les associations.

La charte pourrait être révisée à la demande de la mairie ou à la majorité des associations signataires.

FAIT EN DEUX EXEMPLAIRES LE/...../.....

LES SIGNATAIRES :

M./Mme
représentant l'association
en sa qualité de Président(e) dûment mandaté(e) à cet effet.

Le Maire,